

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Février 2017 A 20H30 SALLE ROGER VERDIER

PRÉSENTS : BAGNOL Gérard, TILLET Philippe, MAZAUDOUX Emmanuel, DUPUY Robert, POULVELARIE Christian, DUPUY Lucette, PEYRAT Florence, MARSALES Lorène, POIRIER Samira, DAURAT Jacqueline, CHASTAGNER Jean-Noël

ABSENTS –EXCUSES :

DAIGURANDE Marie-France procuration à TILLET Philippe

COURBIER Marie-Hélène procuration à BAGNOL Gérard

BLAISE-FONDER Francis procuration à PEYRAT Florence

LANDRAUD Richard excusé

Secrétaire de séance : DUPUY Lucette

Approbation et signature du compte rendu du CM du 06 Décembre 2016 :

Reporté au prochain conseil municipal suite à un courrier de M BLAISE-FONDER Francis adressé à M le Maire concernant ce dit compte rendu, où selon lui, il lui avait été attribué dans le paragraphe concernant la sécurité sur la D 73 de demander un radar pédagogique, alors que ce n'était pas lui qui l'avait proposé. Il souhaiterait donc que cette phrase soit retirée du compte-rendu, celle-ci aurait été proposée par un autre conseiller ; mais par contre qu'il aurait demandé un passage piéton à la boîte aux lettres située au niveau de chez M et Mme Soulet à PUY POMMIER, or il avait été dit que ce n'était pas possible dans la mesure où il n'y a pas de trottoir. Mr BLAISE-FONDER étant absent à ce Conseil Municipal, Mr le Maire propose d'amender le compte-rendu comme demandé, mais après discussion avec les membres présents il a été décidé de reporter l'approbation du compte rendu du 06 décembre 2016 au prochain CM, en la présence de l'intéressé.

Transfert de droit de la compétence des communes en matière de PLU au profit des Communautés d'Agglomération :

Bon nombre de communes de l'Agglo ne sont pas favorables au transfert de leurs compétences urbanisme vers un PLUI (Plan Urbanisme Intercommunal).

Notre PLU étant compatible avec le SCOTT et n'ayant pas de date limite de péremption, nous n'allons pas lancer une révision en sachant que cela dure 2 ou 3 ans avant qu'elle soit terminée. Cette modification coûtant à la Commune entre 30 et 40 000€, une fois terminée elle pourrait être caduque, par le fait que l'ETAT lance une directive dès le 01-01-2020 pour nous obliger à rentrer dans le PLUI, comme il nous a obligé à rentrer dans l'AGGLO.

Le PLUI se substituerait au PLU et ainsi les communes perdraient de leur autonomie en la matière. Des parcelles constructibles pourraient redevenir agricoles, et non constructibles suivant les nouvelles normes (grenelle de l'environnement, espaces naturels).

Lecture de la délibération en faveur de l'opposition au transfert du PLU vers un PLUI

Vote : unanimité

Autorisation d'emprunt crédit-relais pour Salle Polyvalente Jean Moulin :

Bien que la commune ait obtenu des subventions à hauteur d'environ 65%, celles-ci ne seront versées que dans le courant de l'année 2017, voire 2018, or la commune au fur et à mesure de l'avancement des travaux doit honorer les factures des entreprises, de plus la TVA n'est récupérable qu'à hauteur de 16.4 %, mais deux ans après. Pour les factures payées en 2017, la TVA sera remboursée en 2019.

Pour ne pas pénaliser notre fonctionnement budgétaire, la Commune fait un prêt relais pour un montant de 200 000 € au taux de 0.49%, sur deux ans.

Choix de la banque : la Caisse d'Epargne qui nous a proposé un crédit d'utilisation plus souple que le Crédit Agricole, avec un taux d'intérêt similaire.

Nous avons jusqu'au 25-08-2017 pour tout débloquer selon nos besoins, ainsi les remboursements ne se feront qu'à partir du dernier trimestre 2017. Possibilité aussi de faire un remboursement anticipé sans pénalité.

Vote : unanimité

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (il s'agit là d'une simple modification d'une délibération existante, sans recrutement effectif) :

Cet agent assure les fonctions de renfort à l'équipe encadrante du périscolaire, et cela pour 4 h par semaine.

Vote : unanimité

SUPPRESSION DE LA RÉGIE DU TENNIS MUNICIPAL :

Le court de tennis est en mauvais état, de plus depuis de nombreuses années aucun encaissement n'a été fait pour son utilisation. Il a été proposé de supprimer la régie :

Régisseur principal : Mme MARGAROUX Nathalie

Régisseur suppléant : M ROCHE Jean Pierre

Lecture de la délibération permettant de clôturer la régie.

Vote : unanimité

ENCAISSEMENT CHEQUE DE LA SAUR : 758.30 €

Ce trop payé provient essentiellement de l'indisponibilité de la Salle Polyvalente, et du non arrosage du terrain de foot.

Vote : unanimité

Pour information M le Maire précise :

Le local cantonnier était desservi par le même compteur que la Salle Polyvalente, qui elle était raccordée au réseau d'assainissement, alors que ce local lui dispose d'une fosse septique, de ce fait l'eau utilisée au local cantonnier était facturée au même tarif que le tout à l'égout. A l'occasion des travaux à la salle polyvalente, la commune a fait installer un compteur d'eau pour le local cantonnier, ce qui engendrera une facturation moindre.

INSCRIPTION DE CHEMINS RURAUX AU PDIPR :

Tracé « de la Lune au Tunnel »

Le Conseil Départemental a budgété un panneau pour indiquer le tracé.

Une délibération doit être prise pour les portions des différents chemins ruraux publics qui passent sur notre commune, la Commune de Turenne délibérera pour la portion de chemin qui emprunte leur commune.

Une délibération de principe avait déjà été prise le 21 octobre 2016.

Liste des chemins ruraux concernés par notre Commune :

CR du PUY DES CAYRES : de la RD 8 à la VC 24

CR Sentier de Ronde : de la VC 3 à la RD 73

CR du Maurel : de la RD 8 par la VC 27 jusqu'à la VC 6

CR de LOGNE : de la VC 6 à la VC 28

CR de la descente au Tunnel : de la VC 28 à la VC 12

CR du Tunnel : de la VC 12 à la limite commune de Turenne

CR de la Tourmente : de la limite de la commune de Turenne (Moulin DESCHAMPS) à la limite de la commune de Turenne (maison Verlhac)

CR de la compostière : limite commune Turenne à la VC 29

Afin de finaliser la validation de ce sentier M le Maire de Turenne doit délibérer pour le chemin de Briat, et celui-ci doit signer des conventions avec des propriétaires privés.

Vote : unanimité

DIVERS :

INVITATION : Mr SOULIER Président de l'AGGLO propose une rencontre avec les forces vives du territoire : des artisans, agriculteurs dans le périmètre des communes de l'Agglo. Nous ferons une proposition favorable pour une ou plusieurs visites.

SAUVEGARDE INFORMATIQUE AU NIVEAU DE LA MAIRIE :

A l'heure actuelle il est procédé à des sauvegardes non cryptées sur disque dur externe (sauvegarde qui se fait tous les jours en alternance avec 2 disques durs externes).

Il nous a été conseillé de faire des sauvegardes par l'intermédiaire de nouveaux équipements cryptés directement sur le CLOUD, mais la capacité est insuffisante, pour un montant mensuel de 50 € par mois.

Pour obtenir des sauvegardes fiables et d'une capacité suffisante, il nous est proposé soit l'achat, soit la location d'un matériel spécifique anti-feu (coffre-fort numérique), pour un coût de 120 € HT /mois. Solution à voir si elle peut être mutualisée avec d'autres communes, voir aussi avec notre informaticien AMEDIA.

Conseil énergie partagé sur la commune, un nouveau service de l'AGGLO propose ses services

Etude et bilan de la consommation énergie (électricité, fuel, gaz). M le Maire va prendre contact avec le service concerné.

Bâtiment Héritiers DELSOL (Mme ROUSSIE) à côté de la Mairie

Toujours en attente de proposition. Si toutefois il y a vente, la Commune a droit de préemption.

Terrain contigu local cantonnier : entre 300 et 400 m², terrain qui n'appartient pas à la commune, le propriétaire est d'accord pour le vendre à la commune (maximum de 500 €).

Avancement travaux Salle Jean Moulin

Petit souci sur le bardage du rez de chaussée (l'entreprise CLM fait le nécessaire pour y remédier), si non tout se déroule normalement.

Entreprise MANIERE ET MAS pose les menuiseries alu (fenêtres et portes)

Retard environ 3 semaines.

Branchement définitif ENEDIS (électricité) doit se faire. Le rendez-vous a été pris.

Prévision achat équipement salle polyvalente en tables et chaises :

Des contacts ont été pris, certains fournisseurs ont déposé des échantillons

Des devis vont être demandés pour l'équipement de la cuisine.

DÉNOMINATION DES VOIES :

Après avoir affiné le travail réalisé sur la dénomination des voies et des numéros de maison, le devis définitif a été communiqué.

Terrain de Foot : une amélioration du terrain de foot, au niveau de la pelouse a été demandée par le Club, mais pour réaliser ces travaux qui demanderaient un investissement important, et engendrerait un calendrier stricte concernant les entraînements, car ceux-ci sont nombreux actuellement au vu du nombre de licenciés.

M le Maire pense sur ce sujet qu'il y a nécessité d'une réflexion à moyen terme afin que ces travaux se réalisent sous forme d'investissements (subventions, récupération de la TVA). D'autre part quoi qu'il en soit, il souhaite que notre terrain de sport soit ouvert à tous toute l'année.

Les questions étant épuisées la séance est levée à 22 h 35